



Snecma Gennevilliers : NON à la criminalisation de l'activité syndicale

Alors que patronat et gouvernement rappellent régulièrement leur attachement au dialogue social, la répression syndicale et les attaques contre les militants CGT se poursuivent.

Ainsi, près de 10 ans après une mobilisation impulsée par la CGT à la Snecma Gennevilliers suivie par 300 salariés, **9 de nos camarades sont aujourd'hui poursuivis.**

Retour sur les faits. En 2008, la direction de Snecma licencie un jeune salarié sous prétexte d'une absence injustifiée. Le syndicat CGT, face à cette injustice, a donc mobilisé les salariés.

Ainsi, pour faire capoter le mouvement, la direction a prétexté que les camarades de la CGT auraient séquestré le directeur du site et la RH.

Après avoir été entendus par un juge d'instruction, les camarades, comparissant en tant que témoins assistés, bénéficient d'un non-lieu. Snecma fait appel et la Cour d'Appel de Versailles confirme le non-lieu. Mais la Snecma ne lâche pas et interjette auprès de la Cour de Cassation, qui vient de casser l'affaire (en décembre 2016) et de renvoyer les 10 camarades (neuf dorénavant) devant un nouveau juge d'instruction.

La FTM-CGT condamne fermement toutes ces basses manœuvres, orchestrées par les directions, qui visent seulement à museler la parole des salariés et les libertés syndicales dans les entreprises.

Devant l'obstination de la direction de poursuivre ces attaques injustifiées contre les représentants du syndicat CGT de la Snecma Gennevilliers, la FTM-CGT continuera de soutenir ses camarades face à ces attaques.

**La FTM-CGT dit non à la criminalisation de l'action syndicale.
PSA, Airbus, Air France, Goodyear, ... cela suffit !**

La démocratie doit aussi s'appliquer dans les entreprises et ne pas rester bloquée à leurs portes.

**LA FTM-CGT APPELLE AU RESPECT DES LIBERTES SYNDICALES,
A L'ABANDON DE TOUTES LES POURSUITES
ET A LA RELAXE DES 9 CAMARADES DE LA SNECMA.**

Montreuil, le 11 avril 2017